

## MAIRIE DE CHANAT-LA-MOUTEYRE

Puy-de-Dôme

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

### SEANCE DU 6 MARS 2023

Le Conseil municipal de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Nicolas BEAURE, Maire.

**Membres du conseil municipal :** Nicolas BEAURE, Claude VIESSANT, Corentin LE BOUQUIN, Cécile TARRADE, Richard AUBERT, Olivier BERGER, Mathieu FERRY, Nicole HEBRARD, Chloé HEURTEUR, Vanessa LEITE, Marie-Claude MILITON, Philippe POURVIN, Vincent SCHMITT, Bernard VELLETT.

**Absent excusé :** Chloé HEURTEUR, Marie-Claude MILITON, Cécile TARRADE

**Procuration :** Cécile TARRADE donne procuration Olivier BERGER

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

**Date de la convocation :**

Le 27 février 2023

**Secrétaire de séance :**

Mathieu FERRY

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 FEVRIER 2023

Le procès-verbal du 9 février 2023 est validé par les membres présents et ceux engageant leur pouvoir sans modification.  
*Voté à l'unanimité.*

### RLV : SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2023 – 2028 : AVIS

Le conseil municipal de Chanat-la-Mouteyre décide d'émettre un avis défavorable.

*11 voix POUR et 1 voix CONTRE.*

### RLV : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Le conseil municipal décide d'approuver le rapport de la CLECT.

*1 ABSTENTION et 11 voix POUR.*

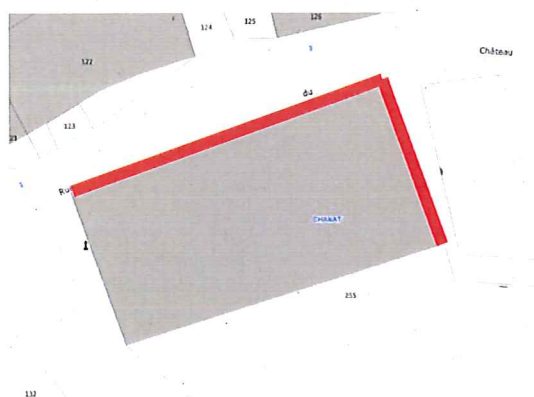
### BATIMENTS COMMUNAUX : REMPLACEMENT EN LED - DEVIS

Dans le cadre de la réflexion sur la rénovation énergétique des bâtiments publics, le conseil municipal décide de procéder au remplacement en LED de l'éclairage des bâtiments les plus énergivores ; en l'occurrence : la mairie, la cantine, les salles de réunion et la salle La Salesse pour un coût total de 10 211.50€ HT.

*Voté à l'unanimité.*

### DECLASSEMENT D'UNE VOIE : LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Gerzat doit procéder à une réfection urgente d'un mur de sa propriété située sur la parcelle AC 255. La solution technique proposée est de renforcer le mur côté voirie communale, rue du château (marquage en rouge sur plan ci-dessous). La Mairie de Gerzat sollicite la Commune de Chanat-la-Mouteyre pour céder environ 25 cm de voirie sur cette longueur.

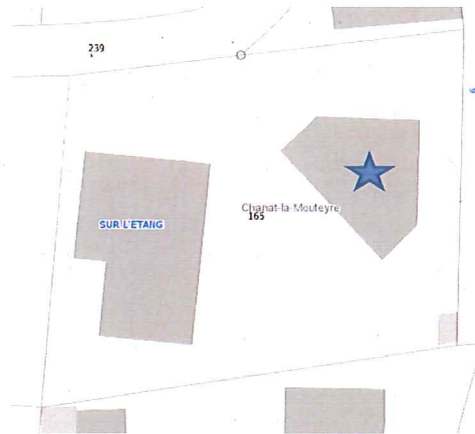


Le conseil municipal décide de lancer la procédure ; la première étape étant le lancement d'une enquête publique préalable au déclassement du domaine public communal. Tous les frais nécessaires à la réalisation de cette opération seront à la charge de la Commune de Gerzat ;

*Voté à l'unanimité.*

**CANTINE-GARDERIE SCOLAIRES : DESAFFECTATION D'UN BATIMENT A UN SERVICE PUBLIC ET PORTANT DECLASSEMENT DE CE BATIMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL**

Le bâtiment communal (★), faisant précédemment usage de cantine-garderie, n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public. Il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien.



Le conseil municipal décide du déclassement de ce bien du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal.

*2 ABSTENTIONS et 10 voix POUR.*

**TERRITOIRE D'ENERGIE : MODIFICATION DES STATUTS**

Le conseil municipal décide d'approuver les nouveaux statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.

*Voté à l'unanimité.*

**PERSONNEL : MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL**

Compte tenu du déplacement de la garderie et de la nécessité d'organiser le déplacement des enfants dans le bus, le conseil municipal décide d'augmenter le temps de travail des ATSEM de 21h à 21h20 et de 22h10 à 22h30.

*1 voix CONTRE et 11 voix POUR.*

*Signature secrétaire de séance,*

Une signature manuscrite en bleu, fluide et stylisée, se trouve dans le coin inférieur droit de la page. Elle est composée de plusieurs traits rapides et connectés, formant des lettres reconnaissables mais difficiles à déchiffrer.